



A.A.D.S

Assainissement - Curage - Plomberie

FACTURE N° 5100027

N/REF : 2/10/2025 10H57 C:000023 I:00728

V/Email reçu le Jeudi 02/10/2025 a 10H57

SDC "SUD CESSOLE"
Co/CTENC B TRAL GESTION
24 AVE GEORGES CLEMENCEAU
06000 NICE

IMMEUBLE : SUD CESSOLE
7 RUE HENRY DE CESSOLE
06100 NICE

Saint-Jeannet, le 06 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : EMMA FOLAIN : 06 17 35 12 55

MOTIF : RECHERCHE DE FUITE POUR SAVOIR POURQUOI Y A T IL DE LA MOISSURE DANS L'APPARTEMENT

Donneur d'ordre : Mme L NOGUEIRA

LE 03/10/2025 A 14H30
PRISE TAUX D'HUMIDITÉ CÔTE FAÇADE DU SALON ET DE LA CHAMBRE DE
L'APPARTEMENT DE MME. FLORAIN, NOUS CONSTATONS A CE JOUR 10% D'HUMIDITÉ
MAXIMUM
NOUS CONSTATONS LA PRÉSENCE DE TÂCHE DE MOISSURE DU A UN MANQUE DE
VENTILATION.
LES FENETRES SONT VIEILLES ET NON VENTILÉES
NOUS AVONS ÉGALEMENT UN PROBLEME D'AÉRATION AU NIVEAU DE LA SALLE DE
BAIN.
PRÉVOIR DE REVOIR LA VENTILATION NATUREL ET LA CRÉATION DE PRISE D'AIR.

OBSERVATIONS : LG LCOMPTER Email envoyé le 06/10/25 a 10H47 Mme L NOGUEIRA

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,75	H.Ouvrier Qualifié	Plomberie	1	74,96
				131,18
		TOTAL H.T.		131,18
		T.V.A. a 10,00%		13,11
		TOTAL T.T.C.En EURO		144,29

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025



A.A.D.S

Assainissement - Curage - Plomberie

FACTURE N° 5100027

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN